

## indemnisation de servitude de cour commune

Par **bourgeois**, le **21/06/2010** à **11:46**

Mon voisin a bati trop près de ma limite de terrain et me demande de lui consentir une servitude de cour commune

J'ai l'intention de lui réclamer une indemnisation mais sur quel prix puis je me baser ?

Sur le prix du terrain à batir ?

Merci de bien vouloir me répondre

- par mail : [marie-claire.bourgeois@orange.fr](mailto:marie-claire.bourgeois@orange.fr)

- ou par tel : 06 71 72 21 96